Lettre ouverte à Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

---

PARIS-SACLAY promu « territoire à énergie positive pour la croissance verte » … aux dépens des terres agricoles : INACCEPTABLE !

NB : cette lettre ouverte sera mise en ligne sur notre site et envoyée à la presse

Collectif citoyen Moulon2020
Territoire de Paris-Saclay
moulon2020@moulon2020.lautre.net
Site : http://moulon2020.jimdo.com/

Gif sur Yvette, le 13 août 2015
(13 août = « jour du dépassement »)

Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Version résumée

Nous sommes un collectif de citoyens, de gens juste attachés très fortement à leur territoire (le Plateau de Saclay), et plus particulièrement à son incroyable richesse agricole : des terres à 20 km seulement de Paris, parmi les plus fertiles de France, voire d'Europe… des terres que le projet Paris-Saclay bétonne.
Comment accepter, sans rire ou se mettre en colère, que le bétonnage des terres du Plateau soit lauréat des « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », même au travers de son campus urbain ? La France n'est pas championne en matière de sauvegarde de terres agricoles, enjeu majeur de société, dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Nous avons lu récemment que vous aviez signé une convention avec l'Etablissement Public Paris-Saclay (EPPS) et le Président de notre communauté d'agglomération, accordant 500 000 euros à Paris-Saclay pour son statut de « territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Comment admettre qu'on prenne de l'argent sur le budget de la transition énergétique pour financer un projet tel que Paris-Saclay, alors que celui-ci va faire disparaître des terres agricoles, qu'il oblige les exploitants à multiplier les déplacements d'engins agricoles parce qu'on morcelle leurs parcelles, qu'il va faire déménager de quelques kms des écoles et par la même occasion générer des surcroîts de transports ?
Il existait pourtant des alternatives à ce projet : utiliser la zone industrielle de Courtaboeuf, déjà bétonnée, rénover thermiquement l'université d'Orsay située en bas du Plateau dans un cadre protégé… Pour accorder ce statut de territoire à énergie positive, vous avez très probablement omis de compter les tonnes de CO2 qui vont être générées pour la construction de bâtiments, de routes, voire même d'un métro dont ni la rentabilité économique ni l'intérêt énergétique n'ont été démontrés !
Alors ce projet de réseau de chaleur en géothermie, qu'on nous vante à chaque question sur le sujet, n'est qu'un leurre, un miroir aux alouettes, actuellement même pas garanti de se construire, les collectivités locales s'interrogeant sur son coût de maintenance.

Reprenons vos 5 principes fondateurs des Territoires à énergie positive à croissance verte :

1) **Création d'emploi** : pour l'instant, à part pour les entreprises de BTP, nous constatons des transferts d'emploi, et il n'est pas certain que la concentration des écoles et pôles de recherche ne soit pas plutôt destructrice d'emploi.

2) **Baisse des factures**… ce sera difficile : auparavant, quelle « facture » présentaient les champs agricoles ? Aucune.
3) **Objectif climat** : un récent article sur Médiapart explique que « *L'effet* (du bétonnage) *sur le climat est catastrophique : selon un calcul inédit réalisé par une spécialiste des bilans carbone 100 millions de tonnes de CO2 sont émises chaque année, soit près de 20 % de toutes les émissions nationales, par ce bétonnage endémique*. ».
4) **Santé et qualité de vie** : comment croire qu'il soit bon pour la santé d'installer une ville à côté d'un centre nucléaire comme le CEA, qui compte 8 INB ? Quant à la qualité de l'air, elle est déjà médiocre le long de la RN118 et elle sera encore empirée en raison de l'augmentation de la circulation routière. Quels bénéfices pour la qualité de vie des habitants du Plateau et des vallées dans cet environnement dégradé ?
5) **0 gaspillage :** nous ne constatons là que gaspillage de terres agricoles, gaspillage de bâtiments, certaines écoles comme l'INRA quittant des locaux quasi neufs, gaspillage enfin d'argent public, par exemple avec la construction du métro ligne 18.

Alors, Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, malgré tout notre respect, nous ne pouvons que vous dire notre réelle colère de voir ce projet énergivore, bétonneur et tout sauf écologique, distingué par un prix auquel, naïvement sans doute, nous croyions.
Cette colère est encore attisée par l'absence d'écoute de la population locale et des associations qui, dès la rédaction de la loi dite du Grand Paris, ont manifesté leur opposition au projet d'urbanisation du Plateau, absence d'écoute également des salariés hostiles au transfert des établissements. Aucun Débat Public n'a été mené par la CNDP alors que le projet remplissait toutes les conditions. La réécriture du Contrat de Développement Territorial Paris-Saclay Territoire Sud (CDT qui a reçu en avril dernier un avis négatif unanime de la Commission d'enquête) n'a une fois encore pas associé en amont les citoyens, ni en direct, ni au travers des associations locales pourtant fort nombreuses et mobilisées, et ce, malgré la recommandation n°5 de la commission d'enquête qui le préconisait clairement. Témoin de l'exaspération des habitants : la construction d'une cabane de la résistance à l'urbanisation du Plateau courant juillet, vite arrêtée par les forces de l'ordre craignant qu'une nouvelle ZAD ne voie le jour !

Nous vous remercions de votre écoute et vous demandons le retrait de ce label de « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », et du prix qui va avec, car tous deux nous font fortement douter, à près de trois mois de la COP21, de la réelle volonté de la France de réduire ses émissions de GES.
Ce label nous paraissant être la partie émergée des sujets à discuter de toute urgence sur le projet Paris-Saclay, nous sollicitons un rendez-vous : il nous paraîtrait un fort signal de votre volonté d'impulser, comme vous l'avez fait sur d'autres projets, Sivens par exemple, cette concertation qui fait tant défaut. Si vous l'acceptez, nous vous invitons sur le Plateau où nous réunirons pour vous agriculteurs, chercheurs, citoyens, associatifs… D'ici là, nous vous demandons instamment un moratoire sur le projet Paris-Saclay, de façon à ce qu'enfin, des alternatives moins énergivores et plus respectueuses de la vie du territoire soient étudiées.
Respectueux sentiments républicains

Le collectif Moulon2020

Nous vous envoyons cette lettre le 31 août par courrier recommandé ainsi que par mail à votre chef de cabinet, copie mail toutes les personnes citées en fin de lettre.

(NB : page suivante, vous trouverez la version documentée de cette lettre)

Version documentée

Introduction :

Nous sommes un collectif de citoyens, de gens juste attachés très fortement à leur territoire (le Plateau de Saclay), et plus particulièrement à son incroyable richesse agricole (des terres à 20 km seulement de Paris, parmi les plus fertiles de France, où le maïs pousse, sans avoir besoin d'être arrosé, y compris les années de canicule comme en 2003… ou cette année).
Des terres que le projet Paris-Saclay bétonne.
Alors, quand nous avons appris, en février de cette année, qu'il était, au travers de son campus urbain, retenu parmi les lauréats des « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », pardon de le dire aussi crûment, mais nous avons été partagés entre le rire (« *mais quelle est cette plaisanterie ?... de mauvais goût, certes, mais plaisanterie !* ») et la colère.
Colère parce que… Aujourd'hui, comme l'indique le titre d'un récent rapport du CESE, "*la bonne gestion des terres agricoles : un enjeu de société"*, la protection du foncier agricole, ainsi que la préservation et l'amélioration de l'état des sols agricoles conditionnent notre avenir. Aussi, parler de territoires à croissance verte pour qualifier des sols agricoles stérilisés est un non-sens absolu. Vous ne pouvez ignorer que l'artificialisation d'un sol agricole est irréversible, du moins à l'échelle d'une vie humaine.
La perspective du changement climatique, et de toutes les incertitudes sur l'évolution des cultures et des pratiques agricoles, doit encore renforcer la sanctuarisation des terres agricoles.
Le plateau de Saclay, si fertile, est un trésor national, les agriculteurs en sont les gardiens, attentifs à faire évoluer leurs pratiques et à partager les fruits de la terre.
Alors, oui, colère.

Nous avions déjà eu l'intention de vous écrire à l'époque, mais le temps a passé, rythmé par les enquêtes publiques qui se succèdent sur notre territoire (CDT Paris-Saclay Sud, CDT Paris Saclay Ouest, DUP Corbeville, ENS Cachan, concertation renforcée métro ligne 18, nous ne vous citons que celles depuis janvier 2015, il y en a eu beaucoup auparavant, plusieurs autres s'annoncent pour la rentrée), laissant peu de temps, vous en conviendrez, aux citoyens refusant de laisser leur territoire se bétonner sans donner leur avis, pour se poser et écrire une lettre allant plus sur le fond des choses. Nous ne regrettons cependant pas tout ce temps passé à répondre aux enquêtes publiques, puisque nos arguments, comme ceux des près de 700 associations/collectifs/citoyens ont été entendus par la commission d'enquête qui a donné un avis unanimement défavorable au CDT Paris-Saclay Territoire Sud le 23 avril dernier.
Il y a quelques semaines, nous sommes tombés sur un article nous expliquant que vous aviez signé une convention avec l'EPPS et le Président de notre communauté d'agglomération, accordant 500 000 euros à Paris-Saclay pour le statut de son campus urbain de « territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Là, nous n'avons plus ri du tout (nous réalisions que ce n'était donc pas une plaisanterie). Est restée seulement la colère.

Les raisons de la colère :

L'Etat va donc, si nous résumons, prendre 500 000 euros sur le fonds de financement de la transition énergétique (au passage, nous pensions, naïvement sans doute, que ce fonds servait à améliorer l'impact énergétique d'équipements/d'habitations/de villes déjà existant(e)s, pas à financer des choses « à créer » qui, par essence, devraient automatiquement, vu l'urgence côté climat, se construire avec des normes environnementales dignes de ce nom), prendre, donc, 500 000 € pour encourager un projet tel que Paris-Saclay, et que ce soit à travers son campus urbain ne change pas la question de fond.

Car le projet Paris-Saclay, il faut que vous le sachiez, va faire disparaître des hectares de terres agricoles sous…

- **… le béton de grandes écoles déménagées** de seulement quelques kilomètres (l'ENS, de Cachan à Moulon = 23 km ; Centrale de Chatenay Malabry à Moulon = 19 km ; AgroParisTech de Grignon à Palaiseau Polytechnique = 32 km)… nous pourrions vous citer de nombreux autres exemples. Le plus choquant sans doute est la venue de l'INRA à Moulon alors que des terres expérimentales y sont bétonnées.
- **…. le béton de bâtiments de l'Université de Paris XI** actuellement dans la vallée, à seulement quelques centaines de mètres à vol d'oiseau du Plateau.
  (Dans le cas des grandes écoles, comme dans celui de l'Université, les bâtiments actuels, dont on ne connaît pas encore nécessairement la destination, devront être soit démolis, soit rénovés en vue de leur nouvelle utilisation. Dans tous les cas, le coût écologique de ces transferts est très loin d'être négligeable.)
- **…. le béton du centre R&D d'EDF déplacé** de Clamart à Palaiseau Polytechnique = 18 km (pour les personnels d'EDF résidant actuellement autour de Clamart, le coût écologique des déplacements quotidiens que va générer le transfert de leur entreprise sur le Plateau suffit sans doute à montrer l'ineptie de ce modèle, car plusieurs exemples montrent qu'en région parisienne, sur de si courtes distances, avec la pression immobilière, il faut des années pour que les personnels finissent par se relocaliser et se rapprocher du nouveau site de leur entreprise ou de leur établissement. Nous ne citerons que l'exemple récent et emblématique du déménagement de Renault de Boulogne à Guyancourt (10 000 employés actuellement) L'engorgement quotidien du réseau routier arrivant de Boulogne suffit à prouver encore aujourd'hui l'effet de ce déménagement. Comme 90% du personnel se déplace en voiture particulière, esprit d'entreprise bien sûr, nous vous laissons envisager le résultat du calcul sur le plan énergétique.)
- **… le béton de nouveaux bâtiments à usage industriel/technique**, alors qu'existe à deux pas des terres agricoles du Plateau de Saclay une zone « exprès » pour cela et qui aurait dû être valorisée/redynamisée : la Zone de Courtaboeuf, premier parc tertiaire européen (plus de 1 000 entreprises, 380 ha et un projet d'extension de 46 ha, 3 500 000 mètres carrés de locaux), qui, depuis une dizaine d'années cependant, montre des signes de fragilisation, avec un nombre d'installation d'entreprises désormais inférieur à celui de radiation du parc.
- **… le béton des terrains de sport à profusion**, alors qu'ils auraient fort bien pu, pour une grande part d'entre eux, être mis sur les toits de tous ces nouveaux bâtiments qui arrivent, comme cela a été fait sur le bâtiment dit « le lieu de vie », dans la ZAC Moulon. Et a minima être installés sur les terres en bordure de Plateau, caillouteuses et nettement moins fertiles, mais qu'on a, sans honte aucune, données en « compensation » à un agriculteur exproprié de ses terres très fertiles, pour y faire, en particulier, des terrains de sport !
- **… des terrains de loisirs…** masquant des bassins de rétention dont les aménageurs tapissent le sol du Plateau car confrontés à ces nouveaux dangers qui résultent directement de l'imperméabilisation d'énormes surfaces, alors qu'existent aujourd'hui des drainages, parfaitement entretenus et efficaces depuis Louis XIV, et dont bénéficient encore actuellement les terres agricoles, tout au moins là où ces réseaux ne sont pas malmenés par la mise en chantier du plateau,.

- **… le bitume des voies de circulation**, qui ne font pas moins de 21 m de large pour les plus « apaisées » (c'est le terme employé dans les dossiers d'enquête !)… 27 m pour la plupart, et même, pour l'une, allant du Christ de Saclay à Guyancourt**, 72 m**. Oui, vous avez bien lu, Madame la Ministre, 72 m de voirie ! En bordure de la ZPNAF (Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière) et traversant le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. 72 m pour une 2x2 voies, 2 voies de bus en site propre, une piste cyclable et un métro AERIEN !

Nos interrogations :

Une question avant toute chose : quel point de départ avez-vous choisi, Madame la Ministre, avant de décider que Paris-Saclay pouvait être lauréat d'un prix « Territoire à énergie positive » ? Car quand on lit la définition de ce concept sur le site du Ministère :

Est dénommé "territoire à énergie positive" ***un territoire qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale*** *en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et* ***dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux.*** *Un territoire à énergie positive doit favoriser l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la diminution de la consommation des énergies fossiles et viser le déploiement d'énergies renouvelables dans son approvisionnement. (Texte du projet de loi résultant des délibérations de l'Assemblée nationale - 22 mai 2015)*

On aimerait savoir « **par rapport à quand** » le projet Paris-Saclay réduit les gaz à effet de serre, « **par rapport à quand** » il diminue la consommation des énergies fossiles. Certainement pas par rapport à « avant », quand, au nord de la RD128 à Moulon, étaient cultivés du blé et du maïs sur les parcelles de recherche expérimentale de l'UMR Moulon (sacrifiées pour des terrains de sport…. Il est quand même un comble qu'un cluster scientifique détruise des terres de recherche scientifique, qui plus est pour des terrains de sport). Certainement pas par rapport à « avant », quand sur l'emplacement du centre R&D d'EDF, des agriculteurs cultivaient des céréales.
On aimerait aussi savoir « **par rapport à quoi** » est défini un territoire à énergie positive. Atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie est certes intéressant mais cet équilibre, si équilibre il y a, n'est pas nécessairement incompatible avec une forte consommation !
Soit dit entre parenthèses, nous nous demandons bien comment atteindre un équilibre pourrait être possible sur le territoire de Paris-Saclay, car dans son avis sur le dossier du CDT Sud, l'Autorité Environnementale dit « *que le développement des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques et réseaux de chaleur) prévu dans le CDT devrait permettre, selon le dossier, de produire annuellement environ 161 GWh d'énergie primaire sur les 672 supplémentaires consommés annuellement par rapport à la situation actuelle.*
Les éléments présentés dans le dossier CDT ne permettent pas de savoir comment la problématique de l'approvisionnement en énergie et de son impact, au vu des besoins supplémentaires identifiés notamment pour la production et le transport d'électricité, est prise en compte. »

Sur le petit flyer que vous mettez sur votre site pour promouvoir ces territoires à énergie positive (joint en fin de lettre), on peut lire :
« *Les territoires sont les moteurs de la transition énergétique* »
« *Un territoire à énergie positive est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité* (une question subsidiaire, Madame la Ministre, que recouvre « la collectivité » dans notre cas ? La présence de M. Bournat, président de la CAPS, semble

indiquer que c'est notre communauté d'agglomération. Seulement, Paris-Saclay n'en représente qu'une (petite) part. Est-ce à dire qu'une partie de la CAPS pourrait être « territoire d'excellence » et le reste énergivore ?) *La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs.* ».

Il semble donc que vous ayez pris pour « état 0 » le projet Paris-Saclay une fois tout construit, tout bétonné, et qu'ensuite, de petites touches de « vert » ont habilement été disséminées par les aménageurs :

- L'utilisation de la géothermie… dont une kyrielle de bâtiments ne bénéficieront pas car construits trop en amont
- Circulations douces plateau-vallée… quand strictement rien n'est prévu pour monter de la vallée (peut-être un bus en site propre… plus tard) et désengorger une circulation automobile vallée-Plateau de plus en plus dense chaque matin… alors que des projets alternatifs comme des téléphériques, toujours évoquées depuis 2007, n'ont jamais été étudiés sérieusement par les aménageurs… sans doute pour ne pas démontrer l'absurdité et le surcoût éhonté du métro ligne 18 au regard du nombre de voyageurs à monter sur le Plateau. Rappel utile : il y a bien des RER sur ce secteur, B et C, mais dans les vallées. Un transport par câble, beaucoup moins énergivore et bien plus respectueux des paysages, suffirait pour transporter les voyageurs du RER B vers la frange sud du Plateau et du RERC vers le nord du Plateau ; ce transport pourrait également servir d' « ascenseur à vélos ».
- Des arbres plantés sur le Plateau pour compenser ceux qui vont être détruits par les travaux… arbres en provenance d'Allemagne, quand des producteurs locaux étaient candidats.
- Des tritons crêtés qu'on déplace… à grands coups de communication, à grands frais et sans garantie aucune qu'ils survivront à ce traitement, quand des solutions alternatives avaient été proposées par les associations pour contourner le rond-point où les tritons avaient l'habitude de vivre et se reproduire. Pour la traduction dans la séquence « éviter, réduire compenser » que votre ministère promeut, tout a été arbitré ici pour compenser, car le dessin des architectes urbanistes a prévalu, alors que dans plusieurs cas, avec un petit réajustement du trait, ces perturbations des écosystèmes auraient pu être évitées.

Un gâchis « labellisé »

Nous voudrions ajouter à ces considérations générales quelques petits exemples que nous trouvons marquants et qui nous paraissent symboliques de la gabegie d'énergie de ce projet :

- Le CEA a été obligé, pour cause de construction des voies de bus en site propre, de refaire sa clôture sur toute la grande ligne droite qui va du Christ de Saclay au rond-point de Saint-Aubin. Auparavant, aucune lumière n'éclairait ce plus d'un kilomètre de voies. Le CEA a décidé d'éclairer sa clôture avec de fortes lumières installées très régulièrement, au point que vu depuis l'autre côté de Moulon, on pense à une piste d'atterrissage. Et vous le savez fort bien, Madame la Ministre, en plus d'être consommatrices d'énergie, les lumières sont néfastes pour les animaux, qui ont besoin de « noir » la nuit. Pour le CEA nous avons aussi noté une forme d'injonction à fermer certaines unités pour rendre le périmètre compatible avec ces projets d'aménagement. Une de ces unités est le réacteur Osiris qui permet la fabrication de radio-isotopes utilisés dans le diagnostic de certaines tumeurs. Certains articles de presse font état de la difficulté pour la France, après ces fermetures, d'assurer la production de ces outils

de diagnostic, car Cadarache ne serait pas en mesure de reprendre cette fabrication avant 2019 (alors qu'Osiris ferme en décembre 2015). Peut-on, Madame la Ministre, prendre le risque de ne pouvoir dépister certaines tumeurs, comme celles du sein en particulier, sous prétexte d'installer un pôle multimodal de transport à proximité du CEA ?

- Nous avons à plusieurs reprises essayé de demander que ce projet « d'excellence » (autoproclamée) ne se contente pas de ce qui est désormais considéré comme acquis en matière d'éclairage public (ampoules led…) mais aille plus loin et se positionne, sur ce sujet aussi, à la pointe de l'innovation. Des villes sont pionnières sur le sujet (Toulouse par exemple) avec des lampadaires dont la lumière s'intensifie quand quelqu'un approche, des pistes cyclables qui emmagasinent l'énergie pour la redistribuer le soir… Les aménageurs nous ont répondu que « ce n'était pas possible car trop coûteux ». Certes, mais ces investissements sont rentables sur le long terme et valent donc la peine de se lancer dès le démarrage.
- Pour que les routes du Plateau essaient de ne pas être trop sales suites aux travaux, un camion-balayeur arpente le Plateau toute la journée et consomme de l'énergie fossile.
- Nous citions tout à l'heure le cas de l'agriculteur exproprié de 70 hectares. Non seulement les terres qu'on lui donne en compensation sont caillouteuses et nettement moins fertiles, mais en plus, elles sont loin de son exploitation, l'obligeant à faire circuler fréquemment des engins agricoles sur une bien plus grande distance qu'auparavant.

Retour sur les critères de labellisation :

Toujours sur le petit flyer ci-après, on découvre les 5 principes fondateurs des Territoires à énergie positive à croissance verte. Ils sont tous battus en brèche sur Paris Saclay :

1) **Création d'emploi** : nous qualifierions le projet Paris-Saclay de « transferts d'emploi », certainement pas de « créations »… La mutualisation et les regroupements (comme Centrale et Supelec en une seule école au lieu de deux) induiront même, au contraire, une diminution d'emplois. Quant à la prétendue capacité de Paris-Saclay d'induire la création de nombreuses start-up, elle est entièrement hypothétique et nous émettons les plus grandes réserves à son égard ; la tendance observée un peu partout dans le monde, y compris à Paris, est que les start-up préfèrent les centres-villes.
2) **Baisse des factures**… ce sera difficile, auparavant, quelle « facture » présentaient les champs agricoles ? Aucune
3) **Objectif climat** : un récent article sur Médiapart explique que « *L'effet* (du bétonnage) *sur le climat est catastrophique : selon un calcul inédit de Mediapart (réalisé par une spécialiste des bilans carbone en France, Hélène Le Teno, ingénieure et directrice entreprise du cabinet de conseil Auxilia) 100 millions de tonnes de CO2 sont émises chaque année, soit près de 20 % de toutes les émissions nationales, par ce bétonnage endémique*. ». On ne peut donc sûrement pas dire que le bétonnage des terres agricoles du Plateau de Saclay peut permettre d'atteindre un quelconque « objectif climat ».
4) **Santé et qualité de vie** : pensez-vous sincèrement, Madame la Ministre, qu'il soit bon pour la santé d'installer une ville à côté d'un centre nucléaire comme le CEA, qui compte 8 INB et a une zone de danger immédiat de 1 km (empêchant, d'ailleurs, pour le moment, de construire une gare de la ligne 18, celle du CEA Saint-Aubin) ? Le CEA s'étant, à l'origine installé loin des lieux peuplés et la pollution de l'Orme des Merisiers étant de notoriété publique.
   Quant à la qualité de l'air, il faudra qu'on nous explique comment elle pourra être

bonne, quand 10 à 15 000 voitures (ce sont les prévisions de trafic annoncés dans les dossiers d'enquête publique) passeront sur une des voies et pas la plus importante.
Quant à la qualité de vie… tenez-vous compte, dans votre indicateur, de la qualité de vie des agricultrices, des agriculteurs, des habitant(e)s du Plateau et de ses vallées ? Permettez-nous d'en douter.

5) **0 gaspillage :** or, nous, nous voyons au contraire du gaspillage :
   * de terres agricoles… énormément.
   * de bâtiments, ceux qui sont quittés sans qu'une réutilisation ne soit prévue et alors que certains ont même été récemment refaits à neuf
   * d'argent public, par exemple avec le métro ligne 18, alors que des solutions alternatives existent, moins coûteuses.

On peut, de toute façon, le tourner comme on veut et verdir autant que possible ce projet, il reste qu'amener plus de 100 000 personnes chaque jour :

- 30 000 étudiants (dont 14 000 logés sur place),
- 20 000 enseignants-chercheurs,
- 21 000 salariés
- et une nouvelle ville de près de 30 000 habitants (étudiants compris)

sur un territoire aujourd'hui en majorité AGRICOLE de 7 km de long, ne PEUT pas signifier de moindres dépenses d'énergie fossile, de moindres émissions de gaz à effet de serre, que les champs que toutes ces installations vont bétonner.

Cette accumulation de faits ne peut que renforcer les demandes exprimées en fin de la version résumée de notre lettre. Merci, Madame la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, d'avoir pris le temps de lire l'ensemble. En espérant vous avoir convaincue.
Respectueux sentiments républicains

Le collectif Moulon2020

Copies :
Maires : communes de la CAPS, d'Europe Essonne, de la CASQY et de Versailles Grand parc
Conseillers municipaux des communes de la CAPS dont nous avons l'adresse courriel
Conseillers généraux : Essonne, Yvelines (partie sud)
Conseillers régionaux d'Ile-de France : Essonne, Yvelines et EELV hors ces deux départements
Députés et sénateurs Essonne, Yvelines et EELV hors ces deux départements.
Députés européens de la Région Ile-de-France et EELV hors Ile-de France
Président du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse
Groupes EELV essonniens et yvelinois du territoire
EPPS
M. Chabason, garant de la concertation sur le projet Paris-Saclay,
Mme Jarry, garante de la concertation renforcée sur le métro ligne 18
Essonne Nature Environnement, France Nature Environnement Ile-de-France
Associations locales concernées par le Plateau : ADER, ADEVY, ADPP, ADVMC, AMAP Jardins de Cérès, APACH, APESA, ASEM, ASEOR, AVB, BON, BUS, CAS Orsay, CES, Collectif Enterrez le métro, COLOS, COSTIF, Gif Environnement, GRAAL, Jouy Ecologie, NDDL-Plateau de Saclay, SAVE, Terres Fertiles, Terre et Cité, UASPS, UGAPE, Vivre à Bures, VYF
Agriculteurs du Plateau de Saclay

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

AVEC L'ÉTAT, LES TERRITOIRES ACCÉLÈRENT LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

« Les territoires sont les moteurs de la transition énergétique : leur mobilisation est d'une ampleur sans précédent. »

Ségolène Royal

500 TERRITOIRES *engagés dans* LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE ET LE CLIMAT

Qu'est-ce qu'un TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE ?

Un territoire à énergie positive est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs.

5 principes fédérateurs : *Création d'emplois* | *Baisse des factures* | *Objectif climat* | *Santé et qualité de vie* | *Zéro gaspillage*

Les territoires engagés devront contribuer activement aux objectifs fixés dans le projet de loi sur la transition énergétique à l'horizon 2030

-40 % de nos émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990

-20 % de notre consommation d'énergie par rapport à 2012

32 % de production d'énergie renouvelable dans notre consommation énergétique finale

6 domaines D'ACTION

1_RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE dans le bâtiment et l'espace public

2_DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE et les pollutions liées aux transports

3_DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE et la gestion durable des déchets

4_PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES locales

5_PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable

6_DÉVELOPPER L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT, écocitoyenneté et mobilisation locale

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

58 territoires engagés dans la démarche ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE

Lancé en juillet 2014, l'appel à projets pour des territoires Zéro déchet, zéro gaspillage a remporté un fort succès